

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DE LA DISCUSSION SUR LE BILL DE DOTATION DU
SÉMINAIRE DE MAYNOOTH.

Après six jours d'une lutte ardente, la chambre des communes a voté une seconde fois en faveur de la dotation du collège catholique de Maynooth. L'heure avancée à laquelle nous avons reçu, lundi soir, la nouvelle de l'adoption du bill, ne nous a permis que de faire connaître l'heureux résultat de cette importante discussion. La gravité de la question débattue, ses conséquences probables, ainsi que notre reconnaissance et notre admiration pour sir Robert Peel, nous font un devoir de revenir aujourd'hui sur un sujet qui intéresse à un si haut degré le catholicisme. Le chef du cabinet britannique avait à lutter, dans cette circonstance, contre des difficultés qui auraient effrayé un homme d'état d'un caractère moins généreux et moins ferme : en présence d'une opposition formidable, il aurait peut-être paru suffisamment justifié, s'il avait cherché à calmer par quelques concessions l'irritation de l'opinion publique, et l'acharnement de ses amis politiques, devenus sur cette question ses adversaires dans la chambre. Il a trouvé plus digne de lui et de sa haute position de dominer l'orage par la franchise et la vigueur de ses discours, par une attitude ferme et noblement résolue. Gloire à sir Robert Peel ! Il a donné un bel exemple au monde : il a montré ce que peuvent sur les délibérations d'une assemblée, comme pour les destinées d'un peuple, de fortes convictions bravement défendues, même au péril d'une défaite où sa réputation et sa fortune politique pouvaient être ruinées.

Cette discussion a été terminée par un des plus nerveux et des plus admirables discours que sir Robert Peel ait prononcés. L'illustre orateur a véritablement enlevé d'assaut sa majorité ; il l'a arrachée, malgré elle, par la force et l'habileté de son éloquence, à ses passions et à ses vœux préjugés. Un tel discours ne s'analyse pas : il faudrait le lire dans les immenses colonnes où il se déploie. Il était trois heures du matin quand sir Robert Peel a pris la parole ; la séance avait déjà duré dix heures ; tous les esprits étaient harassés, toutes les énergies semblaient épuisées ; la sienne seule avait conservé sa vigueur, et elle ne s'est pas démentie un seul instant.

Voici les passages des discours si éminents prononcés par lord John Russell et sir Robert Peel :

Chambres des communes. — Séance du 18 avril.

« La discussion est reprise sur le bill de Maynooth :

« LORD JOHN RUSSELL. Je me serais borné à voter la seconde lecture du bill sans prendre la parole, si de nombreuses pétitions adressées à la chambre contre la mesure proposée, et les lettres que j'ai reçues de mes commettans, ne me faisaient un devoir d'examiner jusqu'à quel point leurs objections sont fondées, et d'exposer les raisons qui me déterminent à ne point partager leur manière de voir.

« On aurait pu démontrer à la chambre que le collège de Maynooth n'était pas assez grand pour loger tous les élèves, et qu'il n'avait pas une dotation assez forte pour les nourrir. La question n'a pas été décidée en principe par l'acte du parlement de 1795. Cet acte autorise les catholiques à établir leur collège, et nous leur avons fourni en année en année des fonds pour le contenir. C'est là une mesure tout-à-fait différente de celle qui est soumise en ce moment à la chambre. Je suis loin de croire qu'en adoptant le bill vous vous engagiez à doter le clergé catholique, mais M. Gladstone a eu raison de dire que la question religieuse serait par là résolue. Toutefois, il est d'autres questions que vous ne résoudrez pas ce soir, par exemple celle de savoir si l'on augmenterait les impôts pour payer le clergé catholique, si l'on entamerait l'excédant des revenus du clergé protestant, si l'Irlande paierait seule une contribution ; enfin il faudrait que vous demandassiez aux chefs du clergé catholique s'ils veulent accepter une dotation : ainsi tout ne sera pas décidé par le vote du bill. Du reste, la question de la dotation générale du clergé catholique me paraîtrait présenter encore moins d'obstacles que celle-ci.

« Le clergé catholique remplit divers devoirs qui sont également remplis par le clergé presbytérien, des devoirs de charité. Il donne des consolations et enseigne la parole de Dieu aux fidèles ; mais en ce qui concerne le collège de Maynooth, tout roule sur la question de théologie. Ainsi la question est plus grave que celle de la dotation ; mais je crois que ce qu'il faut surtout examiner dans l'appréciation du bill, c'est l'État de l'Irlande. Vous savez qu'une grande misère règne en Irlande, et que le clergé catholique n'y vit pas seulement des dons des fermiers aisés, mais encore de ceux des personnes les plus pauvres. En même temps, il y a en Irlande une Eglise protes-

tante si richement dotée, que l'allocation demandée pour Maynooth dépasse à peine le revenu de trois prélats protestants. Les catholiques d'Irlande recevront avec reconnaissance l'allocation que vous voterez, et ce sera un puissant moyen de conciliation.

« Il ne s'agit pas d'entamer les revenus de l'Eglise protestante, ce qui rencontrerait une insurmontable opposition chez les protestans. La mesure ne blesse non plus aucun sentiment du clergé catholique, et, sous ce rapport elle diffère de la question de dotation qui rencontrerait de sérieuses difficultés. J'ai lu avec une peine profonde le contenu des pétitions qui ont été adressées à la chambre en ce qui concerne le côté religieux de la question. Il est fâcheux qu'il existe des préventions si fortes contre les catholiques. Le même système d'attaque avait été suivi lors de l'émancipation. On avait traité les catholiques d'idolâtres, de partisans de l'antéchrist ; cependant les prélats qui dans la chambre des lords attaquaient le bill ne dirent rien qui pût justifier ces jugemens, car tous ils reconnurent que les catholiques étaient membres de l'Eglise universelle. Je remonte aux guerres religieuses du temps de la Réformation. Il paraît que ces guerres ont laissé des traces plus profondes que les guerres civiles dont on nous a parlé. On a caché les armes ; mais on ne les a pas laissés se rouiller ; et dès que des différends religieux s'élevèrent, on tire l'épée du fourreau avec une animosité que nous n'aurions crue possible que dans le XVIe siècle. Ne serait-il pas temps que de pareils ressentiments cédassent à des sentimens plus doux ?

« Si l'on voulait soutenir, comme les pétitionnaires, que toute religion qui n'est pas le protestantisme est une hérésie, on arriverait à des résultats dont lesquels il faudrait reculer. Il faudrait en effet étendre le principe aux colonies, et, dans ce cas, l'empire tomberait bientôt en ruines. Vous pouvez soutenir que le maintien de la religion protestante est nécessaire ; mais comment, s'il en est ainsi, pourrez-vous donner des lois à l'Irlande ? Ne faudrait-il pas dire : A l'époque de l'union, nous nous sommes engagés à traiter les Irlandais comme des Anglais, à leur donner les mêmes droits et privilèges ; mais, s'il en est ainsi, comment pouvez-vous soutenir que votre religion est si exclusivement vraie que vous ne sauriez admettre la religion catholique sur le pied de l'égalité ? Si vous voulez soutenir cela, je vous défie d'étouffer le cri du rappel de l'Union ; vous n'en auriez pas le droit. Il faut exécuter le contrat de l'union, non pas d'après la lettre seulement, mais dans son esprit, avec bonté et désintéressement ; sinon, il faut rendre à l'Irlande son parlement et lui abandonner le soin de ses affaires et de ses intérêts. Vous ne sortirez pas de ce dilemme.

« Si vous rejetez le bill, le peuple irlandais ne pourra-t-il pas dire avec raison que tout espoir d'obtenir justice de l'Angleterre est perdu ? Quand j'envisage toute la portée de la question, je n'hésite pas à déclarer que l'opinion contraire de la nation anglaise ou de mes commettans ne m'empêchera pas de voter pour le bill. J'examine, non pas quelles sont les opinions de nos commettans, mais ce que demandent la justice, la vérité, le progrès. J'aimerais mieux me retirer de la carrière politique que de voter contre une mesure utile à mon pays. Toutefois je ne considère pas ce bill comme devant tout terminer à l'égard de l'Irlande ; il reste encore de graves questions à examiner, jusqu'à ce que l'Irlande ait obtenu de vous la justice que vous lui devez. Tôt ou tard il faudra bien que la chambre porte sérieusement son attention sur l'anomalie monstrueuse que présente cette Eglise anglicane, si largement dotée, bien qu'elle soit l'Eglise de la minorité, et je dois déclarer qu'après l'adoption du bill, je serai ou j'appuierai, si d'autres la font, une motion pour obtenir en faveur du peuple d'Irlande la justice qu'on lui a si longtemps et si cruellement refusée.»

SIR ROBERT PEEL. — « La discussion sur la question qui nous occupe a offert une foule d'exemples honorables d'hommes qui sont décidés à exprimer à tous risques leur opinion consciencieuse. Beaucoup d'honorables membres, habitués à voter avec le gouvernement, ont cru devoir, par raison de conscience, et obéissant à une profonde conviction, se séparer de nous. Quelles que puissent être les conséquences de la résolution prise par eux, je puis leur donner l'assurance que tout en regrettant cette divergence d'opinions, j'honore les motifs qui l'ont dictée (écoutez) ; et je ne limite pas mes éloges à un seul des côtés de cette chambre, car d'autre part je vois un grand nombre d'honorables membres qui n'ont pas craint de compromettre leur position électorale et de risquer leur situation politique pour pouvoir librement et consciencieusement remplir un devoir sacré : ils ont préféré obéir à la voix de la conscience que de se conformer aux vœux de leurs commettans. (Ecoutez)

tez !) J'honore donc les partisans comme les adversaires de cette mesure, car tous ont agi honorablement. (Ecoutez !) Quant à nous, notre plus vif désir est que la chambre ne soit préoccupée que d'une pensée unique, l'importance d'une mesure dont les conséquences sont autrement graves que des intérêts d'homme ou de parti. (Ecoutez !) Les avertissements ne m'ont pas été épargnés ; on m'a dit que je m'exposais à perdre ma position si je voulais ne compter que sur l'appui de mes amis politiques. En admettant cette hypothèse, pensez-vous qu'un autre sentiment que celui d'un devoir impérieux ait pu nous engager à nous mettre de gaité de cœur dans une position compromettante pour notre situation officielle, comme ministre de la couronne, et pour nos sièges au parlement ? Ayant eu constamment l'œil sur la marche des événements en Irlande, et ayant passé par toutes les anxiétés attachées à l'administration des affaires dans ce pays, je dois à la chambre et au pays l'exposé des motifs qui m'ont déterminé à présenter cette mesure importante. En 1843, il y avait une effervescence formidable en Irlande ; des meetings immenses menaçaient la tranquillité publique. Nous avons voulu agir légalement pour réprimer ces tendances, et nous avons fait condamner par l'autorité judiciaire compétente ceux qui s'étaient mêlés à des mouvements populaires dangereux.

« Notre attention avait été appelée d'une manière toute spéciale sur l'état de la société en Irlande ; nous crûmes devoir surtout aviser à rendre les relations du fermier avec le propriétaire plus sûres et plus stables, et une commission d'enquête fut désignée pour cela. Nous résolûmes aussi d'enlever à l'administration des legs de la charité en Irlande le caractère qui déplaisait aux catholiques romains. Nous désignâmes cinq commissaires catholiques romains chargés de la surintendance des legs de charité ; surintendance qui jusque-là avait été exclusivement protestante. Trois prélats de l'Eglise catholique romaine, mus par des sentiments de désintéressement, acceptèrent ces fonctions. (On applaudit.) Quelle fut la conséquence de leur acceptation ? La suppression partielle, au moins, de la ligue formidable des laïques, du clergé et de la force physique précédemment si menaçante ! Nous eûmes bientôt la satisfaction de voir des prélats de l'Eglise anglicane et des prélats de l'Eglise catholique romaine s'entendre et se concerter dans l'intérêt d'un objet commun. (On applaudit.)

« Dans tout ceci, aucun principe public n'était violé ; les intérêts de la religion protestante n'étaient pas sacrifiés ; cette religion, à laquelle j'adhère aussi fermement, et dont je vénère les doctrines autant que qui que ce soit des honorables amis dont je suis entouré, et avec lesquels je regrette d'être en désaccord d'opinion aujourd'hui. (On applaudit.) A coup sûr, cette mesure de justice était un encouragement pour persévérer dans la même voie. Le principe de la conciliation commençait à porter ses fruits, il fallait continuer de le cultiver. (On applaudit.) La question de Maynooth se présentait alors naturellement. Que faire à l'égard de Maynooth ? On a dit : Il fallait mettre de côté l'allocation !

« Tel n'est pas mon avis. (On applaudit.) Il me semble qu'après avoir obtenu des prélats catholiques romains une coopération aussi cordiale que sincère, il n'était pas possible de leur dire que des scrupules de conscience nous engageaient à repousser l'allocation de Maynooth. (On applaudit.) D'ailleurs, depuis cinquante ans, par des actes successifs, le parlement s'est lié vis-à-vis du collège Maynooth. On a cherché à combattre ce que j'avais dit du triste état du délabrement de ce collège, mais tous ceux qui le connaissent confirmeront mes renseignements, puisés, je puis le dire, à des sources officielles ; et je répète qu'un établissement soutenu par le gouvernement et le parlement se trouve dans une condition entièrement indigne de l'un et de l'autre. (On applaudit.) Ce que nous proposons aujourd'hui c'est de restaurer un établissement qui tombe en ruines, c'est de relever la condition des professeurs et de les mettre à même d'y rester plus longtemps. Il y a là des hommes de talent qui, par dévouement, ont consenti pendant des années entières à professer pour 80 liv. sterl. par an dans des édifices misérables et sombres ! En quoi faisons-nous du tort à la foi protestante en améliorant la condition d'hommes aussi distingués par leurs lumières que par leur dévouement ? (Ecoutez !)

« Sur dix-sept professeurs au collège de Maynooth, seize m'ont écrit ; ils me manifestent leur profonde reconnaissance pour l'allocation très-libérale qu'en ma qualité de premier ministre j'ai proposée pour l'éducation du clergé catholique romain. Il me semble qu'il vaut mieux que l'enseignement soit aux mains d'hommes pénétrés de reconnaissance pour la libéralité du parlement, que de les voir aux mains d'hommes mécontents d'une mesquine et insuffisante allocation, surtout si vous considérez que les professeurs sont chargés de former la jeunesse qui doit être plus tard appelée à servir de guide spirituel à la grande masse de la population ; pour moi, je vous déclare que je les préfère contents. (On applaudit.) Sir Robert Inglis m'a demandé si ce n'était pas là le début d'un système concerté pour arriver à la dotation de l'Eglise catholique romaine. Je n'hésite pas à répondre franchement que notre mesure n'a trait à autre chose qu'au collège de Maynooth. Nous n'avons eu à cet égard aucune communication soit en Irlande, soit ailleurs, avec des autorités étrangères. (Ecoutez !)

« Mais, dit-on, vous avez eu des communications mystérieuses avec les hauts pouvoirs de Rome. Je déclare que ces assertions sont entièrement dénuées de fondement. J'ai la plus intime conviction que nous ne pourrions faire aucun bien en Irlande par une négociation secrète et non avouée avec Rome à laquelle l'Eglise catholique romaine d'Irlande ne serait pas associée. (Ecoutez.) Je ne crois pas que nous serions utiles à l'Irlande par une telle

inégociation, en entravant l'indépendance de l'Eglise catholique romaine, ou en établissant une convention entre l'Etat et l'Eglise de Rome qui serait ignorée des membres de l'Eglise d'Irlande, à laquelle ceux-ci n'auraient pas pris part. (Ecoutez !) Sir Robert Inglis voudrait que j'allasse plus loin, et que je déclarasse qu'à aucune époque il ne saurait y avoir une dotation des prélats catholiques romains. Je réponds que Sir Robert Inglis n'a pas le droit d'exiger de moi une semblable déclaration. (Ecoutez !) Je ne voudrais pas embarrasser un gouvernement à venir, en déclarant que les difficultés qui s'opposaient à cette dotation sont tout-à-fait insurmontables. (Ecoutez !) Des difficultés, il y en a sans doute, mais il ne m'appartient pas de dire que l'on ne pourra jamais en triompher. (Applaudissemens.) Je ne ferai pas la déclaration que l'on me demande, dans l'espoir d'amoinrir les chances d'opposition à la mesure que je présente, parce que je ne prétends pas lier le mains de mes successeurs politiques. (Applaudissemens.)

« J'ajoute que, malgré toute l'estime que je porte à mon honorable ami, je ne puis dire avec lui que c'est une offense aux yeux de la divinité de contribuer en aucun cas au soutien des opinions religieuses de Rome. (Applaudissemens sur les bancs de l'opposition.) L'effet de notre mesure sera salutaire à l'Irlande ; déjà son heureuse influence s'y est fait sentir. Une politique bienveillante et généreuse produit parmi le peuple le sentiment de la reconnaissance. Aussi ne puis-je que répéter ces mots : Punissez-vous, condamnez-vous, si vous voulez, adoptez le parti que vous voudrez ; mais que votre indignation ne tombe pas sur la mesure ; qu'elle frappe plutôt les hommes qui l'ont proposée. (Applaudissemens.)

« Je crois que vous ne pourriez pas la rejeter sans blesser du même coup les sentimens de toute la population catholique romaine : il faut que, de manière ou d'autre, vous brissiez cette formidable ligue qui existe contre le gouvernement anglais et l'Union anglaise. (Ecoutez !) Je ne crois pas que vous pussiez la briser par la force (on applaudit) ; mais avec la bienveillance, la douceur et la générosité, vous ferez beaucoup. (Applaudissemens.) Il importe que vous en finissiez avec cette ligue, si vous voulez établir un bon gouvernement en Irlande et corroborer l'union entre l'Angleterre et l'Irlande, en augmentant la puissance et l'énergie de ce royaume-uni. (Bruyans applaudissemens.) Lorsque je proposai cette mesure, c'était, je crois, le 3 avril, je la proposai sans la moindre préoccupation d'événemens arrivés depuis. Le lendemain du jour où j'avais présenté la mesure, lord J. Russell crut devoir lever le voile étendu sur l'avenir.

« Il s'élève en ce moment à l'Ouest un nuage léger au premier aspect, mais gros de tempêtes à venir (les Etats-Unis). J'ai cru devoir au nom du gouvernement, ce jour-là même, avec un langage mesuré, mais significatif, m'écartier assez de la réserve prescrite aux ministres pour déclarer publiquement que, tout en étant jaloux d'arriver à l'arrangement à l'amiable des différends, tout en ne négligeant rien pour y arriver, cependant si nos droits étaient attaqués, nous étions prêts et décidés à les maintenir. (Bruit. applaudissemens.) Je dois vous l'avouer, lorsqu'il me fallut faire cette déclaration, je pensais avec satisfaction et me souvenais avec consolation que la veille même j'avais envoyé un message de paix en Irlande. (Bruyans applaudissemens.) L'honorable représentant de Cantobéry, M. Smythe, a dit qu'il était probable que le jour pourrait arriver où le pays serait contraint de réunir toutes ses forces pour sa défense.

« Si cette calamité devait fondre sur nous, j'espère qu'elle trouvera le peuple anglais uni dans son dévouement au trône et bien déterminé à défendre les intérêts communs. (On applaudit.) Dieu veuille (c'est mon vœu le plus ardent) que chaque pouls de ce grand et puissant peuple battu de concert, que l'Irlande se tienne en ligue auprès de nous, et alors, plein de confiance dans une bonne cause, dans la valeur, la persévérance et le courage de toutes les parties de ce grand royaume j'attendrai, paisiblement calme, l'issue de la lutte, assuré que les forces d'un peuple uni feront triompher la juste cause. (Bruyans applaudissemens.)

Après cette loyale et si éloquente réplique, qui rappelle les plus beaux momens de la carrière parlementaire de Pitt et de lord Chatam, sir Robert Peel a obtenu un véritable triomphe qui est d'un heureux augure pour les autres efforts que tentera certainement sa haute politique en faveur de l'Irlande. Une majorité de 323 voix contre 176, a pour ainsi dire inauguré la pacification de la patrie d'O'Connell. Puissent nos législateurs dans la discussion que les partis parti-religieux préparent chez nous, conserver au moins en faveur de la religion catholique et de ses institutions précieuses la même justice, les mêmes égards, le même respect que les anglicans ont montré pour les évêques et le clergé irlandais. La *Revue de Paris* alors pourra plus justement peut être conclure de cette discussion au parlement anglais comme elle le faisait hier par ces paroles étranges à cette heure :

« Combien nos mœurs et nos idées sont plus libérales et plus tolérantes, nos instincts religieux plus intelligens, plus libres de préjugés fanatiques ! Chaque fois que la vue pénètre jusqu'aux racines de la sociabilité anglaise et les met en contraste avec ceux de notre propre sociabilité nous nous sentons plus fiers de la glorieuse civilisation qui est sortie du XVIIe siècle et de la révolution française. »

Ami de la Religion.

Nous prenons la liberté d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant tiré du *Pilot* de cette ville et dont voici la traduction :

Nous lisons, dans le dernier *Baptiste Register*, le discours que prononça à New-York, à l'anniversaire de la société saine-évangélique, le révé. Henry

Wilkes, ministre d'une congrégation de cette ville. Lorsque nous remarquâmes ce discours dans une de nos éditions de New-York, quoique nous fûmes profondément peints de l'y apercevoir, cependant, nous ne crûmes ni expédient, ni nécessaire, de le discuter sérieusement dans nos colonnes. Cependant, comme il est parvenu à la connaissance du public Canadien, par le moyen d'un journal qui jouit d'une influence et d'un caractère mérité, nous pensons n'être pas déchargés du devoir d'exposer aux yeux de ce même public, les erreurs et les fausses représentations dont ce discours est rempli, malgré le respect que nous conservons pour M. Wilkes et sa famille, ainsi que pour la religion à laquelle il appartient. Nous tâcherons de retrancher toute offense personnelle, et afin que nos lecteurs soient parfaitement au fait de la discussion. Nous allons commencer par publier le discours de M. Wilkes tel qu'il est rapporté.

Le rév. M. Wilkes, de Montréal, commence par donner une esquisse abrégée, de l'état moral du Bas-Canada, et faire allusion aux projets et aux besoins de posséder une société-missionnaire de français Canadiens. Le Bas-Canada, dit-il, fut établi par des catholiques français, vingt ou trente ans environ avant les premiers établissements faits dans la Nouvelle Angleterre. Cependant, un voyageur connaissant qui passerait par le Nord des Etats de l'Union, en Canada, qui jouit d'un sol partout semblable, et du même climat, et qui ne lui est pas inférieur par les autres avantages qu'il possède d'ailleurs, serait vraiment étonné de la différence qu'il remarquerait partout, et ne pourrait s'empêcher de demander, comment il a pu se faire qu'une si grande disproportion de richesses, d'intelligence, de civilisation et de prospérité ait pu être réunie en si peu de tems. On n'y peut trouver un sur vingt habitans qui sache lire; un sur cinquante qui sache écrire. Quoique la classe des femmes soit la plus instruite, cependant sur dix, vous n'en trouverez pas une qui sache lire. Le peuple meurt de faim sur un sol qui ferait les délices d'un agriculteur entendu, et il est plongé dans une honteuse dégradation, quoiqu'il possédât tous les éléments de la prospérité et de l'aisance. A quoi faut-il l'attribuer? la question est toute simple, à l'homme de péché; je n'en connais pas d'autre cause. Le papisme a toujours régné dans ce pays depuis son établissement. Il a joui de tous les avantages qui lui sont propres, et a eu en son pouvoir les plus grandes facilités de porter, au dehors, ses entreprises. Aucune colonie française ne reçut jamais une population plus nombreuse et des classes des citoyens les mieux composées. Il y a encore ici les restes de l'ancienne aristocratie française. Le gouvernement, l'éducation, et tout ce qui regarde la religion, furent placés, entre les mains des Jésuites qui étaient alors au zénith de leur puissance. On leur donna de grandes possessions, et lorsque le pays passa entre les mains de l'Angleterre, les lois, la langue et la religion du peuple furent laissés intacts, et tous les droits du clergé garantis. Si le papisme donc eut pu opérer quelque chose en faveur de l'élévation sociale, morale et politique d'un peuple, il l'aurait fait ici; il ne se présentait aucune occasion plus favorable. Quel a été le résultat? Le peuple est social, humain, poli. Il fait assez connaître son origine française par ses manières: mais pour son intelligence sa moralité, sa prospérité sociale, et pour tout ce qui regarde les plus grands intérêts de la vie, il est trempé dans la pauvreté et plongé dans une dégradation qui a rarement sa pareille dans les pays protestans. Lord Durham a dit de lui avec beaucoup de vérité, qu'il était en arrière d'un siècle avec la société européenne.

Tout dernièrement Rome a fait les plus grands efforts pour faire revivre le papisme en Canada, un certain nombre de Jésuites, trente ou quarante, et autres ordres religieux, ont été envoyés parmi nous et font tous leurs efforts pour enseigner et faire revivre les superstitions du peuple qui, par indifférence, les avait presque oubliées depuis quelques années. Les richesses immenses des catholiques sont destinées à être employées à différentes fins, et on trouvera bien le moyen de passer les lignes pour répandre le papisme dans vos contrées. A Montréal, on vient d'élever une vaste maison d'école qui n'a pas coûté moins de \$40,000, et qui porte d'un côté sur l'une de ses façades, les armes de Grégoire seize et de l'autre celles de la reine. Elle est fréquentée par plus de 1600 enfans, instruits sous l'influence du Jésuitisme et destinés à devenir le soutien de cette religion. L'évêque de Nancy a tenu de grandes assemblées en différents endroits de la province et qui avaient lieu parfois, jusqu'à deux fois par jour, et d'autres moyens puissants, ont aussi été mis en usage pour exciter dans un degré éminent, l'enthousiasme et la superstition, parmi le peuple.

M. W. lut ensuite plusieurs extraits, tirés d'un papier catholique, montrant sa joie avec laquelle ces progrès étaient envisagés et l'espèce d'enthousiasme qu'il avait excitée; il entra dans des détails sur la formation actuelle d'une société-missionnaire de Franco-Canadiens.

Il faut observer que M. Wilkes a déclaré qu'il ne donnait qu'un tableau abrégé de l'état moral du Bas-Canada qu'il place dans le plus défavorable contraste par rapport aux états voisins. Il a informé tout le public américain que le peuple canadien est plongé dans une vile dégradation, et la plus crasse ignorance, provenant du manque d'éducation et de la pauvreté qui l'accable, quoique placé parmi des élémens de prospérité et d'aisance. Le Rév. M. se demande d'où vient la cause de tout ceci: et il répond aussitôt qu'il faut l'attribuer à l'influence de l'homme de péché.

A continuer.

A V I S.

On nous prie d'annoncer qu'on a remis à l'Evêché la partie d'hiver

d'un bréviaire romain qui probablement a été volé.

Nous profitons de la circonstance pour réclamer, de la part de l'Evêché de Montréal, l'*Histoire du pape Pie VII*, par le chevalier Artaud, 2 vol. in 8° et deux autres volumes in 8° intitulés *Du Pape*, par M. le comte de Maistre. Ces deux derniers volumes appartiennent à M. Manseau, Vicaire-Général.

BULLETIN.

Quant les Irlandais devinrent-ils catholiques? *Erreurs du Morning Herald de Londres sur l'époque de leur conversion, sur l'orthodoxie de leur foi jusqu'au onzième siècle, et de leurs premiers missionnaires.—Grand incendie à Québec.*

• Nous prions nos lecteurs de faire attention aux nouvelles annonces qui se trouvent dans notre feuille de ce jour.

—Nous ne savions d'abord si nous devions prendre au sérieux le contenu d'un article extrait du *Morning Herald* de Londres, qui a paru dans le *Morning Courier* de cette ville, avant-hier au matin. La fausseté des faits qui y sont avancés nous paraissait si évidente à quiconque est tant soit peu versé dans la science de l'histoire ecclésiastique, qu'il nous semblait que l'auteur de cet article ne pouvait l'avoir écrit que par ironie ou pour mystifier ses lecteurs. Mais comme l'éditeur du *Morning Courier* semble l'avoir pris au sérieux, et que par conséquent il pourrait regarder notre silence comme un aveu de la vérité, nous allons en faire voir la fausseté.

Pour bien comprendre ce dont il s'agit, il est nécessaire de se rappeler qu'un des premiers griefs que la nation Irlandaise reproche au gouvernement anglais, c'est d'avoir dépouillé l'Eglise catholique de ses biens pour en enrichir et doter l'Eglise anglicane, plus connue sous le nom d'Eglise établie, de vouloir maintenir encore cette injustice en contraignant les catholiques d'Irlande à payer la dime au profit et pour l'unique entretien d'un clergé protestant, dont ils ne se servent jamais et qu'ils regardent avec raison comme une véritable nuisance. Hé bien, le *Morning Herald* de Londres vient de découvrir que ces plaintes des catholiques d'Irlande ne sont que d'injustes réclamations, que c'était l'Eglise catholique qui était originairement la spoliatrice et que l'Eglise anglicane, établie par la réforme de Henry VIII, n'avait fait que rentrer dans ses anciens droits. Vous avez, sans doute, hâte de connaître cette découverte. Rien n'est plus simple. C'est que les Irlandais depuis leur conversion au christianisme, arrivée au premier ou au second siècle de l'ère chrétienne d'après l'article précité, jusqu'au onzième siècle, étaient protestans, ou du moins ne reconnaissent point la suprématie de l'Eglise de Rome et n'étaient point unis de communion avec elle!! Vous êtes sans doute surpris et vous en attendez la preuve avec impatience. Un moment et vous allez être satisfaits. Elle ne souffre point de réplique. C'est Gros, antiquaire anglais, qui vous en assure. Il dit, d'après le *Morning Herald*, que la religion des Irlandais continua pendant dix siècles d'être différente de celle de Rome, et il en conclut que les Irlandais durent recevoir l'évangile non de Rome, mais de missionnaires grecs. Voyez comme tout ceci est clair. Puisque, d'après l'article précité, au onzième siècle où les Irlandais devinrent papistes, il y en avait déjà dix qu'ils avaient reçu l'évangile, il faut donc qu'ils aient été convertis au premier ou le plus tard au second siècle de l'ère chrétienne: et, puisqu'ils n'étaient point en communion avec l'Eglise de Rome pour avoir été convertis par des missionnaires grecs, il fallait donc aussi que ces missionnaires grecs fussent déjà eux-mêmes schismatiques au premier ou second siècle de l'Eglise. C'est ce que veut l'article du *Morning Herald*, qui pour confirmer ce sentiment et ne laisser aucun doute que c'est là le fond de son argument, s'appuie de l'autorité de Hume, qui avance hardiment que ce n'est que parce que les Irlandais ont suivi et se sont attachés aux doctrines de leurs premiers prédicateurs, (les missionnaires grecs dont nous venons de parler,) qu'ils ne furent jamais soumis au siège de Rome, pendant toute la période des dix siècles qui s'écoulèrent depuis leur conversion jusqu'au onzième siècle où ils devinrent papistes. Voilà donc trois faits bien établis. 1°. les Irlandais furent convertis au plus tard au commencement du second siècle; 2°. ils le furent par des missionnaires grecs, ou protestans, ou hérétiques, et certainement schismatiques; 3°. ils persévérèrent dans leur schisme jusqu'au onzième siècle.

Pour compléter cette découverte et rendre la preuve encore plus évidente, l'éditeur du *Morning Herald* aurait dû ajouter que les missionnaires grecs qui vinrent convertir l'Irlande au premier ou au second siècle, avaient été envoyés

par le patriarche de Constantinople. Mais, diriez-vous, vous vous moquez. Puisque le patriarcat de Constantinople n'a commencé qu'au quatrième siècle, comment voulez-vous qu'il pût envoyer des missionnaires en Irlande au premier ou au second? Mais puisqu'au premier ou au second siècle, des grecs schismatiques, qui n'ont commencé à exister qu'au neuvième ou dixième siècle, ont bien pu envoyer des missionnaires en Irlande, comme on vient de le voir d'après MM. Grose et Hume, pourquoi le patriarche de Constantinople n'aurait-il pu le faire deux ou trois siècles avant qu'il existât un patriarcat à Byzance? Voilà les bévues auxquelles on s'expose quand on se laisse guider par la passion. L'éditeur du *Morning Herald* prouve que des missionnaires grecs schismatiques furent envoyés en Irlande huit à neuf cents ans avant qu'il en existât de cette espèce. Il faut avouer que c'est un maître-homme en fait d'histoire ecclésiastique.

Il est maintenant facile de s'apercevoir que cette conversion des Irlandais à la fin du premier ou au commencement du second siècle, par des grecs schismatiques, ne peut être qu'un conte inventé à plaisir et capable d'en imposer seulement à ceux qui n'ont aucune connaissance de l'histoire ecclésiastique. Il nous semble qu'il faut avoir aussi une bien pitoyable idée de la connaissance de ses lecteurs en fait d'histoire ecclésiastique, pour s'imaginer leur faire croire que les Irlandais n'ont commencé à n'avoir des relations avec le siège de Rome qu'au onzième siècle. D'abord il n'est pas probable que les Irlandais aient été convertis avant le troisième siècle; du moins nous n'en avons aucun monument historique. Il est même assez certain qu'ils ne le furent qu'au commencement du cinquième. C'est ce qu'on peut conclure d'un passage de St. Prosper, qui, après avoir loué le Pape St. Célestin du soin qu'il prenait de bannir le pélagianisme de la Bretagne, ajoute: "qu'il ordonna aussi un évêque pour les Scots, et que non content de conserver la foi dans l'île Romaine; il travaillait en même tems à rendre chrétienne une île barbare." Ussérius observe que par cette *île barbare*, on doit entendre l'Irlande.

Or on sait que le pape St. Célestin vivait au commencement du cinquième siècle. St. Prosper nous apprend que St. Pallade fut ordonné évêque des Scots en 431, par le Pape Célestin et qu'il les convertit à la foi. Bède dit aussi que St. Pallade fut le premier évêque des Scots. Il est à remarquer que ces peuples qui s'étaient d'abord établis dans l'Hibernie (l'Irlande), se répandirent ensuite en Ecosse. On croit même que St. Pallade commença sa mission par les Scots d'Hibernie. Il paraît pourtant que la religion chrétienne n'était pas alors tout-à-fait inconnue dans cette île, puisqu'Ussérius a démontré, d'après plusieurs anciens monumens, qu'elle y avait pénétré par le moyen des Bretons, avant l'arrivée de St. Pallade. Cependant on ne pourrait dire qu'elle y était établie, puisque St. Patrice en est regardé comme l'apôtre, quoiqu'on voie par les vies de St. Aldée, de St. Déclan, de St. Ibar et de St. Kiaran, que ces quatre saints prêchèrent séparément la foi dans les différentes contrées de l'Irlande, qui était leur patrie, quelque temps avant la mission de St. Patrice. Ibar avait été converti dans la Bretagne; les trois autres avaient été instruits à Rome dans les principes du christianisme. Les auteurs de leur vie disent qu'ils repassèrent tous en Irlande; et qu'ils furent honorés du caractère épiscopal.

Jean Timouthj rapporte que saint Kiaran, surnommé *Saigrus*; est appelé saint *Piran* dans le pays de Cornouaille; qu'il vécut trente ans en Irlande avant d'aller à Rome; qu'il demeura vingt ans dans cette ville; qu'y ayant été sacré évêque, il revint dans sa patrie; où il arriva trente ans avant la mission de saint Patrice. Selon le même auteur, il mourut depuis dans le pays de Cornouaille, près de Padstow. Ussérius met la naissance de ce saint en 352, et sa mission ou son retour de Rome en 402."

Tous ces documens prouvent assez clairement que ce ne furent point des missionnaires grecs qui évangélisèrent l'Irlande, mais bien des envoyés de l'Eglise Romaine. D'ailleurs quand il serait vrai que quelques missionnaires grecs eussent pénétré en Irlande avant la fin du quatrième siècle, ce qui n'est prouvé par aucun document, toujours est-il certain qu'il n'existait pas alors de grecs schismatiques, et que même en eût-il existé d'hérétiques ou de protestans, la nation Irlandaise était catholique en 404, époque où l'on rapporte ordinairement la mort de St. Patrice. Car quoique le christianisme eût pénétré en Irlande avant l'apostolat de St. Patrice, personne ne nie que ce saint ne fût l'instrument dont Dieu se servit pour opérer la conversion géné-

rale de cette île et que c'est pour cela qu'il en a retenu le titre d'Apôtre. Nous pensons qu'il serait difficile au *Morning Herald* de montrer que St. Patrice était schismatique, hérétique ou protestant.

—Voici la narration de la *Minerve* sur le déplorable incendie de Québec: **TERRIBLE INCENDIE.**—*La moitié de la ville de Québec en cendre.*—Le steambot *Queen* arrivé ce matin un peu après 11 heures, nous a apporté l'affligeante nouvelle de la destruction par le feu de la moitié de la ville de Québec. Nous disons la moitié, mais peut-être qu'à l'heure où nous écrivons, toute la ville a été détruite. Car au départ du steambot, hier soir à 5 heures, le feu était encore dans sa plus grande fureur, et cependant deux faubourgs, ceux de St. Roch. et de St. Vallier étaient réduits en cendre.

Il ne nous est pas arrivé de journaux de Québec aujourd'hui, car hier, durant l'incendie, toutes les imprimeries étaient fermées, chacun s'empressant de porter secours ou de veiller à sa propre sûreté.

Les quelques détails que nous donnons plus bas, nous les devons aux rapports des passagers venus par la *Queen*, et qui ont été témoins du commencement du désastre que nous avons la douleur d'annoncer.

Le feu éclata dans la tannerie de Richardson, faubourg St. Roch, vers les onze heures et demi; le vent soufflait alors de l'ouest. Des morceaux de tisons enflammés furent bientôt portés vers l'hôpital général, et allumèrent l'incendie dans toutes les directions. En moins d'une heure toutes les bâtisses des deux côtés de la rue St. Charles et des rues environnantes furent consumées. Les flammes se dirigèrent ensuite vers le marché St. Paul, et de là à la brasserie M^cCullum et jusqu'au quai M^cCullum.

Vers 4½ heures le vent se tourna au N.-E. et porta de ce côté les ravages de l'incendie. Les maisons près de la porte du palais étaient en danger; ainsi que les bureaux des ingénieurs et les casernes de l'artillerie. On entretenait des craintes sur la poudrière au point qu'il était question d'en tirer les barils de poudre pour les jeter à l'eau.

"On a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant d'une lettre de Québec:

"28 mai, 4 heures, P. M.

"St. Roch n'existe plus, l'incendie l'a détruit dans l'espace de 3 heures. Le feu se communique au faubourg St. Jean. Une de nos maisons de la Société d'Education vient de brûler sous mes yeux. Le feu est maintenant dans le palais. Je n'ai pas besoin de vous dire quelle désolation! quel spectacle arrachant les larmes! et que faire pour loger toutes ces personnes malades, ces enfans! Pauvre Québec!

"P. S.—Le feu a commencé à la grande tannerie au haut de la rue St. Vallier. Le vent a porté les étincelles sur divers points à la fois, de sorte qu'en un clin-d'œil tout le vaste faubourg St. Roch présentait une mer de feu."

Une autre lettre datée d'après quatre heures, nous dit qu'il avait commencé à pleuvoir vers trois heures et demie, mais que la pluie avait cessé à quatre heures, et que le feu paraissait s'étendre avec encore plus de fureur qu'auparavant. Le feu était pris au palais, et à la brasserie de Lepper dans la rue St. Charles. On pensait que si le vent continuait, toute la ville y passerait; tous les magasins étaient fermés. Le *Charlevoix*, dit-on, a brûlé dans le dock avec plusieurs goëlettes.

Extrait d'une autre lettre, datée d'hier au soir au moment du départ du steambot (5 heures). "Dans ce moment 10,000 personnes sont sans toit. Le feu a enveloppé dans sa course toutes les habitations depuis l'Hôpital-Général jusqu'à la brasserie de McCullum. 1500 maisons sont détruites. Des chantiers avec des vaisseaux en construction sont brûlés. Un prêtre a péri dans les flammes. 4 pompes attelées de leurs chevaux sont brûlées. Le feu commençait à prendre à la Haute-Ville. On pense qu'il a péri beaucoup de monde dont il est impossible de donner le nombre.

"On rapporte qu'il s'est noyé beaucoup de personnes qui voulaient traverser à la Pointe Lévi, et sauver leurs effets, et d'autres qui sont tombées de dessus les quais, dans le fleuve."

P. S.—Nous avons retardé jusqu'à 2 heures P. M. à mettre notre feuille sous presse, pour attendre l'arrivée du *Sydenham*, parti hier soir de Québec, afin d'avoir de nouveaux renseignements sur le fatal incendie d'avant-hier. Le steambot n'a fait son entrée au port de cette ville qu'à 11½ heures. Nous avons la douleur d'apprendre que presque tous les malheurs annoncés plus haut sont confirmés. Il est faux pourtant qu'un prêtre soit péri dans les flammes, mais plusieurs autres personnes y ont perdu la vie. On avait déjà retiré:

sept cadavres des ruines, en comptant celui d'un enfant. D'après le *Canadien* le nombre des maisons brûlées est d'environ 1300, et celui des personnes sans logement de 12,000 à peu près. L'église de St.-Roch est brûlée, mais le couvent neuf qui a été ouvert à l'éducation par les Sœurs de la Congrégation l'an dernier, a été préservé. Il est faux aussi que le *Charlevoix* soit brûlé ainsi que l'Hôpital-Général. Nous donnerons la narration du *Canadien* dans notre prochain numéro.

Nous apprenons que le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et Son Honneur le Maire de Québec ont déjà donné chacun £500, pour secourir les incendiés. Une pareille offrande marquée plus que de la générosité et de l'humanité. Nous attendons de la charité de nos concitoyens de Montréal qu'ils ne manqueront pas de s'organiser immédiatement pour faire des collectes et venir promptement au secours de tant d'infortunés.



CANADA.

— La procession de la Fête-Dieu s'est faite hier dans les deux paroisses de cette ville avec une pompe et une magnificence de décorations qui nous a paru surpasser tout ce qui s'était vu les années précédentes, quoique cela fût bien difficile. Le temps était couvert, et quelques grains de pluie tombés avant la messe donnèrent lieu de craindre qu'elle ne pût pas sortir; mais les vœux de notre population religieuse furent exaucés, et la procession put se faire au dehors par le temps le plus favorable qu'on pût désirer, sans pluie ni soleil. Les rues, partout bordées de deux rangs d'arbres verdoyants transplantés de la forêt, étaient littéralement couvertes de pavillons, de berceaux de verdure, d'arcs de triomphe placés de distance en distance, auxquels étaient suspendus ou que surmontaient des emblèmes religieux, des couronnes, des festons, etc., etc., dont l'ensemble offrait un coup d'œil ravissant. Le Saint-Sacrement était porté dans la Haute-Ville par M. le supérieur du Séminaire, et à Saint-Roch par M. le chapelain de l'Hôpital-Général. Le dais qui le couvrait, suivi d'une foule immense de peuple dans un saint recueillement, était précédé du clergé et d'une longue file de chantes et d'enfants de chœur; d'un corps de musique militaire dans l'une et l'autre paroisse; des différentes confréries, des nombreuses élèves des dames religieuses, toutes vêtues de blanc et, dans la Haute-Ville, des enfants de l'École chrétienne pareillement en uniforme. L'honorable R. E. Caron, maire de Québec et président du conseil législatif, les honorables juges Panet et Bédard, et MM. les avocats en robes, suivaient immédiatement le dais dans cette dernière paroisse où la procession s'est rendue par les rues de la Fabrique et Saint-Jean jusqu'à la rue Sainte-Clair dans le faubourg; et descendant par cette dernière dans la rue d'Aiguillon, où un magnifique reposoir avait été dressé sur l'emplacement de l'ancien Hôpital des Emigrés, elle est revenue par cette rue et celle des Glacis à la porte Saint-Jean, d'où elle est rentrée à la cathédrale par le même chemin qu'elle avait déjà parcouru, sans s'arrêter ailleurs. A Saint-Roch, la procession, montant par la rue de l'Eglise, a suivi la rue Saint-Vallier jusqu'à la rue Saint-Dominique, et est revenue par cette dernière et les rues des Fossés, Craig et Saint-Joseph. Il y avait deux reposoirs également magnifiques, l'un chez M. Dorion, rue Saint-Vallier, et l'autre chez M. Miller, rue des Fossés.

Canadien.

— Monseigneur l'Archevêque s'embarque ce soir sur le bateau à vapeur la *Queen* pour les Trois-Rivières et Nicolet, d'où il se rendra à Mackinongé, où il doit commencer le 5 juin prochain sa visite pastorale. Il sera accompagné dans cette visite, comme dans la précédente, de M. Beauharnais, curé de Saint-Thomas, Carrier, curé de la Baie-du-Febvre, et Têtu, curé de Saint-Roch-des-Aulnais. On a bien voulu nous communiquer l'itinéraire que Sa grandeur doit suivre dans sa visite: nous nous faisons un devoir de le reproduire pour la satisfaction de nos lecteurs ecclésiastiques et laïques.

Maskinongé	5	6	7	8	9	juin
Rivière-du-Loup	9	10	11	12	13	
Sainte-Ursule	13	14	15	16		
Saint-Léon	16	17	18	19		
Yamachiche	19	20	21	22	23	
Saint-Barnabé	23	24	25			
Pointe-du-Lac	25	26	27	28		
Trois-Rivières	28	29	30	1	2	juillet
Saint-Maurice	2	3				
Cap-de-la-Magdeleine	3	4	5			
ChAMPLAIN	5	6	7			
BATISCAN	7	8	9			
Sainte-Genève	9	10	11	12		
Saint-Stanislas	12	13	14	15		
St.-Anne-la-Pérade	15	16	17	18	19	
Grondines	19	20	21			
Deschambault	21	22	23	24		
Cap-Santé	24	25	26	27	28	
Ecureuils	28	29				
Pointe-aux-Trembles	29	30	31			août
Saint-Augustin	1	2	3	4		
Saint-Catherine	4	5	6	7		

Idem.

— Il y avait ceci de vrai dans les bruits qui ont couru depuis quelque temps: c'est que la place de solliciteur-général a été offerte à M. André-Jo-

seph Taschereau, l'un des membres canadiens-français les plus distingués du barreau de Québec, et juge de police de cette ville; mais il l'a refusée, et l'on dit maintenant qu'elle va être donnée à un membre anglais du barreau de Montréal. Ce sera encore un service que l'origine française en général et la ville de Québec en particulier devront à leurs bons amis. Sous l'ancien régime les Canadiens-français pouvaient au moins se plaindre avec droit; mais à présent, grâce au patriotisme intelligent de ceux qui se sont constitués leurs guides, ils voient leur importance politique et leur influence dans le gouvernement s'effacer de jour en jour au profit de la partie anglaise de la population, sans qu'ils puissent s'en prendre qu'à eux-mêmes et à leurs chefs.

Quatre Exilés.— Nous avons encore le plaisir d'annoncer l'arrivée, en cette ville, de quatre de nos malheureux compatriotes qui avaient été déportés à la terre de Van-Diemen en 1839. Leurs noms sont David Gagnon, Joseph Goguet, de Beauharnais, Etienne Langlois, de l'Acadie, et Jean Morissette, natif du Cap Santé, et qui fut arrêté dans le Haut-Canada lors de l'expédition de Prescott. Ils se sont embarqués vers la mi-décembre dernier sur des vaisseaux baleiniers qui ont fait voile pour les Etats du sud de l'Amérique. Morissette n'était pas à Sydney avec les autres Canadiens; il faisait partie des exilés Américains qui ont été débarqués dans une autre partie de la colonie pénale. On sait que ces derniers ont été horriblement maltraités dans leur captivité. Morissette n'a pas fait la traversée avec les trois autres exilés, ils ne se sont rencontrés qu'à Whitehall, état de New-York, et leur surprise a été grande puisqu'ils ne s'étaient pas vus depuis leur séparation à bord du *Buffalo*.

Les autres exilés de Sydney étaient tous bien portants. Quelques-uns avaient les moyens de revenir, mais ils attendaient leurs autres compagnons d'infortune. On sait que des secours pécuniaires leurs ont été expédiés, et il n'y a pas de doute qu'ils sont tous maintenant en route. *Minerve.*

Accident.— M. Maxime Laflèche, capitaine d'une barge, et qui fait le commerce de bois, s'est noyé ce matin (le 29) vers l'heure, en tombant de son bâtiment qui était amaré près du quai du marché-neuf. Il paraît que le vent s'étant élevé il voulut lancer un câble pour mieux assujétir sa barge, et il fut lui-même précipité à l'eau. Le corps fut retrouvé quelque temps après par Peter Plouffe, mais il était trop tard. *Idem.*

Sinistre.— Hier (28) dans l'après-midi un coup de vent s'est fait sentir avec violence au-dessus de Laprairie, et douze à quinze cajeux de bois qui se trouvaient alors dans le Sault furent chassés hors du chemin et furent tous brisés. On nous assure que deux hommes ont péri. Plusieurs ont été estrépiés la nuit sur des plançons, plusieurs n'ont pu être sauvés du danger que ce matin, par des bateaux qui sont allés à leur secours. *Idem.*

Le Gros-Bourdon.— Cette cloche qui sort de la fonderie de MM. Mears et Cie, importée de Londres l'an dernier est maintenant en morceaux. On l'a brisée dernièrement afin de la renvoyer en Angleterre pour y être fondue de nouveau, et d'où elle ne reviendra probablement que le printemps prochain. Les défenseurs de l'œuvre de Mears prétendent [d'après ce qui a été dit dans le *Morning-Courier*], que la pesanteur du batant a été augmentée "afin d'obtenir un son plus fort, et que c'est là la seule cause qui a fait s'écarter cette cloche;" cela n'est pas correct. Tout ceux qui ont examiné le gros-bourdon à son arrivée ont été d'opinion que cette cloche n'aurait jamais dû être reçue, mal fondue et remplie de fissures qu'elle était. Il est à espérer que M. Mears sera plus heureux la seconde fois que la première, s'il tient à la réputation de sa fonderie. *Idem.*

Noyé.— Le 20 du courant, aux Cascades, en haut de Lachine, Joseph Parent, voyageur dans les barges, âgé de 30 ans. Signalement: culottes d'étoffe grise, chemise de coton bleu et blanc, souliers de bœuf. — Ceux qui auront connaissance de son corps sont priés d'en donner avis soit à La Pointe-aux-Trembles à Louis Bissonette, ou à l'Hôtel-Dieu à Montréal. *Idem.*

— D'après le rapport annuel des directeurs de l'hôpital anglais de Montréal, il paraît que la dépense ordinaire de cette année a été de £1758; la dépense extraordinaire de £404, — et le revenu de £2,179. De cette dernière somme, pas moins que £1,225 ont été avancés par le trésorier, Samuel Gérard, écr. Les collections cette année se sont montées à £335 15s. 5d., c'est-à-dire, à £127 8s. de plus que l'année dernière. Des dons ont été faits pour la valeur de £105 7s. 5d., c'est-à-dire, de £71 9s. 11, de plus que l'année dernière.

Le nombre des malades a été de 3669; dont 2208 catholiques et 1461 protestants, 2075 hommes, 1594 personnes du sexe; 535 anglais, 383 Ecos-sais, 2474 Irlandais et 226 Canadiens. *Idem.*

— On écrit à l'*Univers* de Stockholm, 7 avril 1845.

D'après les journaux norvégiens du mois de mars, le gouvernement de ce pays a adressé au Storting, qui vient de se réunir à Christiania, une proposition relative à la liberté du culte et des consciences. Nous sommes très curieux d'apprendre comment les Etats de la Norvège répondront à cette proposition. Le Gouvernement a fait preuve de bonne volonté, et bien que sa proposition laisse encore beaucoup à désirer sous le rapport d'une vraie liberté, telle qu'elle existe déjà dans d'autres pays, elle est au moins un achèvement vers un meilleur état de choses. La proposition porte en substance: 1^o. qu'il sera libre à tout Norvégien d'appartenir à une confession chrétienne quelconque; 2^o. que les parents d'un mariage mixte seront libres de faire élever leurs enfants dans telle confession chrétienne qu'ils voudront; cependant, dans aucun cas personne ne pourra obtenir un emploi.

quelconque, s'il ne professe la religion de l'Etat (le luthéranisme). Ainsi, si cette proposition est adoptée par le Storthing, la liberté religieuse individuelle sera reconnue en Norvège; mais aucun réformé, anglican, catholique ou autre, ne pourra parvenir à un emploi public. Les mêmes feuilles laissent entrevoir que le premier point de la proposition du Gouvernement ne rencontrera pas beaucoup d'opposition au Storthing, tandis que le second provoquera sans doute des discussions.

Si nous comparons ce qui se passe en Norvège avec ce qui s'est passé et ce qui se passe encore chez nous, en Suède, il faut avouer qu'il y a beaucoup plus de bon sens en Norvège que chez nous. On se rappellera que l'année dernière encore un de nos compatriotes a été condamné, par le tribunal de deuxième instance, et contrairement à un article formel de notre pacte fondamental, à l'exil et à la perte de tous ses droits politiques et civils, parce qu'il s'est fait catholique.

On espérait, il est vrai, que le tribunal suprême du royaume, devant lequel l'affaire a été portée en appel, réformerait jugement du tribunal de deuxième instance, ou que nos Etats se prononceraient contre la violation du § 19 de la Constitution, et proclameraient la liberté des consciences. Mais ni l'une ni l'autre de ces prévisions ne s'est réalisée, et le peintre Nillson attend depuis un an la décision du tribunal suprême, qui, à ce qu'il paraît, ne veut ni le condamner ni l'acquitter.

Quant à nos Etats, il y a déjà dix mois qu'ils sont assemblés, et pas une seule voix ne s'est encore fait entendre en faveur de la liberté de conscience. Au contraire, la seule motion qui a été faite touchant la question religieuse, tendait à rendre le vicaire-apostolique en Suède responsable de toute conversion d'un sujet suédois à la religion catholique, c'est à dire d'établir la peine d'exil contre le vicaire-apostolique comme contre le converti. "Les Etats, il est vrai, n'ont pas adopté cette motion fanatique, mais ils n'ont rien décidé non plus en faveur de la liberté de conscience."

Cette opposition des Etats contre toute vraie liberté de conscience inspire un nouveau courage au consistoire protestant à Stockholm, et celui-ci a de nouveau engagé la lutte avec le vicaire apostolique, qui dans ce moment-ci se trouve absent de Norvège. Le consistoire veut lui intenter un procès en diffamation, parce que l'année passée, dans sa défense contre les accusations portées contre lui, le vicaire-apostolique a accusé le consistoire d'intolérance et a appelé l'action intentée par celui-ci contre le peintre Nillson "une persécution et un crucifiement."

ANGLETERRE.

—Le *Liverpool Times* de mardi dernier publie, et les journaux de Londres reproduisent les nouvelles suivantes :

"Le gouvernement argentin a déclaré le blocus rigoureux de Montevideo pour les navires de toutes les nations, au lieu du blocus partiel qui existait auparavant, seulement pour les bâtiments qui portent des provisions et des munitions de guerre. Il ne reste donc plus maintenant aux gouvernements d'Angleterre, de France et du Brésil, qu'à décider s'ils permettront que l'on ferme à leur commerce la rive nord de la Plata, ou bien s'ils mettront enfin un terme à cette lutte ruineuse. Ce qui rend une décision immédiate encore plus nécessaire, c'est que le gouvernement de Buenos-Ayres a aussi publié un autre décret pour défendre toute communication avec le Corrientes, le Paraguay, en un mot, avec tout l'intérieur de l'Amérique méridionale, jusqu'à ce que l'ordre légal (c'est-à-dire l'autorité de Rosas) soit rétabli dans le Corrientes.

"Nous trouvons dans le *British Packet*, du 10 janvier, un message du président Rosas, d'où il résulte que le revenu public de Buenos-Ayres, pour l'année présente, est de 40,000,000 de dollars en papiers, tandis que les dépenses sont estimées à plus 59,000,000, ce qui laisserait un déficit de 19,000,000. Voilà ce que les ministres de Rosas présentent avec assurance comme un état satisfaisant du revenu, et tous ceux qui tiennent à leur vie dans le pays n'osent pas les contredire, bien que ce soit une preuve évidente de la ruine de cet Etat, et que la guerre en soit la cause. Dans l'espérance de combler ce déficit et d'augmenter leurs ressources, ils ont imposé, par décret du 26 décembre, des droits qui tombent entièrement à la charge du commerce étranger."

Univers.

JEROME NOLLENT,

ou

LE MALIN, DUPE DE SES MALICES.

Suite.

Ce contre-temps le contraria peu d'abord, car il comptait sur le libraire; il alla donc de suite lui offrir ses services; mais celui-ci lui répondit d'un ton assez dur. "Je ne suis pas assez bête pour prendre un petit drôle comme toi qui ferait la besogne d'un autre pendant que je te nourrirais pour faire la mienne: on se sert quelquefois des fripons, quand on y trouve son intérêt, mais on ne leur donne jamais sa confiance." Rebuté d'une manière aussi injurieuse, Jérôme chercha par toute la ville quelque autre moyen de se placer; mais n'ayant aucune recommandation, et sa grande jeunesse le faisant prendre pour un vagabond, il fut refusé de toutes les maisons où il se présenta. Après avoir inutilement cherché aussi long-temps que le lui permirent ses modiques épargnes, lorsque enfin il ne lui

resta plus aucun moyen de subsister à Rouen, il fut obligé de retourner chez son père, où il arriva après deux jours de marche, pendant lesquels il vécut de la charité publique.

Les sévères leçons qu'il avait reçues le firent renoncer pendant quelque temps à des pratiques qui lui avaient jusqu'alors aussi mal réussi; âgé, à cette époque, d'environ quinze ans, il se livra sans réserve aux travaux de son état, et paraissant corrigé des vices qu'il avait montrés avant son départ pour Rouen, le souvenir s'en effaça bientôt entièrement de l'esprit des habitants du village, qui ne virent plus en lui qu'un jeune homme courageux et d'une science qui faisait leur admiration autant que leur envie.

Trois années s'étaient passées de la sorte, lorsqu'un jour son père l'envoya faire plusieurs emplettes à une foire qui se tenait dans un bourg à quatre lieues de chez lui. Il fut accosté sur la route par un homme proprement vêtu, qui, après avoir marché pendant quelques instants de compagnie avec lui, et avoir raconté plusieurs malheurs qu'il prétendait lui être arrivés, finit par lui offrir à très-bon compte une superbe montre d'or à répétition, que le besoin d'argent, disait-il, le forçait à vendre. Cette proposition était trop tentante pour que Jérôme, qui se sentait de l'argent en poche, et qui entrevoyait un bon coup à faire, pût la refuser: "Ce que je vais acheter pour mon père, se dit-il, ne presse pas bien fort; d'ailleurs je suis connu du notaire de l'endroit, et s'il me manque quelque chose pour finir mes affaires, il me le prêtera sans difficulté." Fortifié par cette considération, il résolut de ne pas laisser échapper une occasion qui pouvait lui être aussi avantageuse; mais trop rusé pour faire paraître son désir, il se laissa prier long-temps avant de consentir seulement à regarder la montre, et lorsqu'il l'eut vue, il lui trouva mille défauts qui le dégoutaient de l'acheter; cependant lorsque le vendeur lui eût dit qu'il la céderait pour soixante francs, il demanda à la revoir une seconde fois. Un prix aussi bas lui avait fait supposer d'abord qu'elle n'était pas véritablement d'or; mais à l'inspection du contrôle qu'il avait appris à connaître pendant son séjour à Rouen, il reconnut qu'il était dans l'erreur, et il soupçonna alors qu'elle pouvait bien avoir été volée: "Mais que m'importe?" se dit-il, ce n'est pas moi qui ai fait le coup, et en la tenant cachée pendant quelque temps, bien fin qui viendra dans un an ou deux la reconnaître sur moi." S'étant ainsi rassuré, il en offrit trente francs, et après bien des difficultés de la part du vendeur, il finit par l'avoir pour quarante-cinq. Joyeux d'avoir fait un aussi bon marché, sur lequel il espérait gagner plus tard au moins cinquante écus, il cacha soigneusement sa montre bien enveloppée, entre la coiffe et le fond de son chapeau, et son compagnon l'ayant alors quitté, il arriva bientôt après au bourg où se tenait la foire.

La principale affaire qui l'y amenait était l'acquisition d'un cheval; il trouva promptement ce qu'il cherchait, et ses autres emplettes l'ayant tenu peu de temps ensuite, il revint à l'auberge où il était descendu, et voulant manger un morceau avant de partir, il entra dans la grande salle, où se trouvaient en ce moment beaucoup de paysans qui concluaient leurs marchés en buvant: une seule table dans le fond de l'appartement restait vide, il alla s'y asseoir, et demanda qu'on lui servît à dîner. Pendant qu'il prenait son repas, une querelle survint entre quatre buveurs; d'abord peu considérable, elle le devint bientôt davantage par la maladroite intervention de plusieurs voisins qui, déjà un peu échauffés eux-mêmes par le vin et l'eau-de-vie, voulurent prendre un ton d'autorité pour séparer les disputeurs: ceux-ci leur répondirent d'une manière qui les fâcha; on en vint aux coups, et la salle ne tarda pas à retentir des cris, des blasphèmes, des juréments des battus et des battans: le sang coula, des blessures graves furent reçues, et le tumulte arriva en peu de temps à un si haut point que l'aubergiste, effrayé d'une telle scène, ne vit d'autre moyen pour y mettre fin que d'aller requérir la gendarmerie, qui vint arrêter tous les tapageurs.

Pendant ce temps, Jérôme placé au bout de la salle n'avait pu réussir à en sortir; de bons coups de pieds et de poings qu'il avait reçus dans la mêlée en voulant la traverser, l'avaient forcé à se réfugier dans son coin, la figure meurtrie et les jambes écorchées; il fut donc arrêté avec les autres et obligé de répondre à l'interrogatoire qu'ils eurent tous à subir. Comme aucun des partis ne l'accusait, il ne ne lui fut pas difficile de prouver son innocence, et déjà l'ordre de le relâcher était donné, lorsqu'un fâcheux incident vint le replonger dans un embarras beaucoup plus grand et plus sérieux. Les scènes qui venaient de se passer lui avaient fait oublier pour un instant la sûreté du bijou qu'il portait sur lui; comme il tenait en ce moment son chapeau à la main pour répondre aux questions qui lui étaient adressées, il ne fit pas attention que le bruit que faisait le mouvement de sa montre pouvait le trahir; un gendarme

placé très-près de lui l'entendit et conçut des soupçons ; pour les éclaircir, il lui prit son chapeau, et y ayant trouvé la montre, il lui demanda par quel hasard il la plaçait dans un endroit aussi peu commode. Jérôme balbutia, se coupa dans ses réponses, et montra un tel embarras qu'on crut prudent de l'arrêter comme suspect de vol, et de l'envoyer à Rouen sous bonne escorte. Tout ce qu'il put obtenir fut la permission d'écrire à son père, et de charger quelqu'un de conduire le cheval et les autres objets qu'il venait d'acheter.

Cette sévérité dont on usait à son égard était commandée par les circonstances : depuis près d'un mois les environs étaient désolés par une bande de voleurs qui mettaient tout le pays à contribution avec une audace et une adresse inconcevables. Leurs mesures paraissaient toujours si bien prises, que l'opinion générale était qu'ils étaient secrètement avertis par de nombreux affidés dans les campagnes, et ce fut à cette dernière classe que l'on crut que Jérôme pouvait bien appartenir : car les recommandations qu'il invoquait, et les renseignements qu'il donnait sur son compte ne permirent pas de le regarder comme un voleur de profession ; on espéra obtenir de lui quelques aveux qui pourraient mettre sur les traces de ceux avec lesquels on le supposait en relation, et, malgré toutes ses protestations d'innocence, on l'avertit que, dès le soir même, il serait dirigé sur Rouen.

Vous jugez aisément quelle dut être la désolation de son père à la réception d'une nouvelle aussi fâcheuse ; quoiqu'il n'ait refusé de se rendre lui-même à la foire que par suite d'une indisposition qu'il ressentait en ce moment, cependant il oublia toute autre considération que celle du danger de son cher fils, et il se rendit à la hâte à Rouen auprès de lui. Je ne vous fatiguerai pas du récit de toutes les démarches et de toutes les dépenses qu'il fit pour parvenir à sa justification ; je vous dirai seulement que les informations que la justice fit prendre sur les lieux pour connaître la moralité de Jérôme, lui ayant représenté celui-ci comme extrêmement avide d'argent et peu délicat sur les moyens d'en gagner ; car cette affaire avait rappelé à la mémoire des paysans interrogés le souvenir des actions de sa jeunesse, ces circonstances rendirent son élargissement beaucoup plus long et plus contesté ; ce ne fut qu'après un grand mois d'enquêtes, d'interrogatoires, de vérifications et de confrontations, que son père, à force d'activité, eut enfin la joie de le voir sortir de prison.

Cette affaire, qui lui avait coûté plus de quinze cent francs d'argent déboursé, eut encore pour lui un autre résultat non moins fâcheux ; elle avait eu lieu au moment où sa présence était le plus nécessaire chez lui pour l'ensemencement de ses terres, dans les mois de mars et d'avril. Ses domestiques abandonnés à eux-mêmes n'en prirent qu'à leur aise : les terres ne reçurent pas avec autant de soin tous les apprêts nécessaires ; la semence fut ménagée, et la récolte, qui partout fut superbe cette année, rendit à peine chez lui le quart de ce qu'il avait le droit d'en attendre.

—Voilà une montre qui a coûté bien cher à Jérôme, dit ici un de nos compagnons de voyage : cependant ses mesures étaient prises avec bien de la prudence, et sans le contre-temps imprévu qu'il a éprouvé, il aurait fait une bonne affaire.

—Soyez persuadé, Monsieur, lui répondit l'ancien juge de paix, qu'au défaut de cette circonstance, quelque autre se serait présentée qui l'aurait également trahi : le ciel permet rarement que le crime reste impuni, et il semble même qu'il veuille nous donner une preuve irrécusable de son attention à le poursuivre dans tout ce qu'offrent, je dirais presque de miraculeux, les moyens qu'il emploie pour le confondre. J'ai été long-temps magistrat, et je ne finirais pas si je voulais vous détailler toutes les petites causes, en apparence bien légères, qui ont fait découvrir de grands crimes, bien cachés et souvent commis depuis bien long-temps : tantôt une parole indiscrète du coupable, tantôt une démarche inconsidérée de sa part, quelquefois un simple oubli, une simple distraction, souvent même trop de précautions pour éloigner de soi les soupçons, mille occasions enfin que la prudence humaine ne saurait prévoir et que la Providence divine ménage, mettent la justice sur les traces du criminel et assurent son châtiement. On dit de chacun d'eux : " Il a été pris parce qu'il a fait ou dit telle chose qui l'a fait reconnaître ; " et l'on s'imagine que s'il s'en était abstenu, il aurait pu échapper ; mais l'on ne fait pas attention que mille autres avant lui avaient été également découverts par mille circonstances différentes et dont celui-ci avait su se garantir. C'est dans cette grande diversité de causes que se montre précisément le doigt de Dieu, et c'est elle qui doit faire trembler tout homme capable de méditer l'exécution d'un crime.

—Je suis d'accord de ce que vous dites, reprit celui qui avait interrompu le juge de paix ; mais enfin l'acquisition que Jérôme faisait d'une montre, qu'il supposait avoir été volée, n'était pas un grand crime,

—Néanmoins c'en était un, puisqu'il encourageait des voleurs à continuer leur criminel métier : s'ils ne trouvaient personne pour acheter le fruit de leurs rapines, il se lasseraient bien vite d'entreprises qui seraient pour eux sans fruits, et qui ne les exposeraient pas moins à toute la vengeance des lois.

—Vous avez raison ; mais si Jérôme n'avait pas acheté la montre, un autre l'aurait achetée ; autant valait qu'il profitât de l'occasion pour lui-même.

—Je crois cependant que lorsqu'il était dans les prisons de Rouen il aurait autant aimé n'en avoir pas profité ; mais, indépendamment de cette considération, réfléchissez donc, Monsieur, qu'avec un tel raisonnement, il n'est pas de crimes qu'on ne puisse excuser. Si vous rencontriez un homme que des voleurs dévaliseraient, cherchiez-vous à prendre part à ses dépouilles, sous prétexte que ce que vous ne lui prendriez pas, les voleurs le lui prendraient ?

Comme notre homme ne répondit plus rien, le juge de paix continua ainsi l'histoire qu'il avait commencée.

Jérôme, furieux des pertes et des désagréments qu'il venait d'éprouver, loin de renoncer à ce trop grand amour du gain qui les lui avait valus, n'en ressentit qu'un plus violent désir de profiter de toutes les occasions qui pourraient lui en permettre un dédommagement ; mais conseillé par l'expérience, il résolut de s'entourer de tant de précautions, et de choisir si bien les circonstances, qu'il pût être désormais à l'abri de tous ces fâcheux revers qu'il avait éprouvés jusqu'à ce moment. De telles occasions sont rares ; mais déterminé à ne plus se compromettre, il les attendit avec patience, lorsque enfin, et seulement au bout de plusieurs années, il s'en présenta une dont il crut pouvoir profiter en toute sûreté.

Son père qui, dans sa jeunesse, avait fait ce qu'on appelle *la vie*, était menacé d'une vieillesse prématurée, suite ordinaire de l'intempérance et de la débauche. Il n'avait que ce seul enfant, et il voulait le marier de bonne heure ; déjà il avait demandé pour lui plusieurs filles des environs, et partout la réputation plus que douteuse de son fils l'avait fait refuser. Un jour celui-ci se rencontra dans un cabaret avec Georges Avenel, fils d'un très-riche fermier des environs, qui avait une fille à marier, qu'on disait déjà presque accordée à un jeune homme de l'endroit, qu'elle aimait autant qu'elle en était aimée. Ce Georges Avenel était, dans toute la force du terme, un mauvais sujet ; malgré tout l'argent que lui donnaient ses parents, il n'en avait jamais assez pour satisfaire à ses plaisirs et à ses débauches : il connaissait Jérôme depuis long-temps pour lui avoir déjà vendu, à différentes reprises et à vil prix, des grains qu'il dérobaient dans la ferme de son père. Se trouvant à court en ce moment, il lui demanda dix francs à emprunter. Jérôme, à qui il n'offrirait aucun nantissement, les lui refusa ; une discussion s'en suivit, et comme Georges insistait toujours pour avoir ses dix francs, un trait de lumière vint éclairer subitement Jérôme et lui inspirer l'idée d'une entreprise dont il se promit d'assez grands avantages pour pouvoir sacrifier à son succès quelques légères avances. Entraînant donc Georges dans la cour, il lui dit que s'il voulait avoir de l'argent, et même plus qu'il n'en demandait, il fallait qu'il lui promît de le seconder dans la recherche qu'il prétendait faire de sa sœur, et qu'il commençât par la brouiller avec son prétendu. Cet infâme marché fut bientôt conclu, et Georges reçut les dix francs qu'il demandait, avec promesse de beaucoup plus pour la suite selon le succès de ses soins.

Jérôme, enchanté d'avoir aussi heureusement entamé une affaire qui pouvait lui être aussi avantageuse, ne tarda pas à aller rendre visite à Rosalie Avenel ; son digne confident avait travaillé en conscience ; il avait fait de faux rapports à sa sœur sur Matthieu, et à celui-ci sur sa sœur ; il était parvenu à exciter entre eux une mésintelligence qui durait encore lorsque Jérôme se présenta. Fin comme il était, il ne lui fut pas difficile de reconnaître cette disposition des esprits, et il en conçut de bonnes espérances pour le succès de ses desseins ; mais la seconde fois qu'il y retourna, tous ces nuages avaient disparu, et il fut reçu avec une froideur qui eût découragé tout autre que lui. Se rappelant qu'il n'avait rien donné à Georges lors de sa précédente visite, il s'empressa de réparer sa faute cette fois, et de lui faire un cadeau de vingt francs en lui recommandant ses intérêts : " Je ne puis pas t'en donner davantage en ce moment, lui dit-il pour le stimuler plus sûrement, mais si je deviens ton beau-frère, tu peux compter que tu n'en manqueras jamais.

La suite à un prochain numéro.

D E C E S .

En cette ville, le 27 du courant, Dame Marie Marguerite Lacorne de Chapt de St. Luc, épouse de Jacques Viger, Ecuyer. Elle laisse, pour déplorer sa perte, un grand nombre de parens et d'amis qu'elle savait intéresser tout-à-fait par sa douceur et les charmes de sa conversation. Cette perte est vivement sentie par les petites filles de l'École de St. Jacques qu'elle présidait, en qualité de Directrice, depuis plus de 15 ans.

**ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE,
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

TOUS les membres de l'Association ST. JEAN-BAPTISTE (c'est-à-dire les personnes qui ont inscrit leurs noms sur le livre) sont invités de se trouver à une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui se tiendra, conformément aux réglemens, LUNDI prochain le 2 JUIN, afin de procéder à la nomination des divers officiers et du Comité de Régie de la dite association, pour l'année prochaine.

L'assemblée aura lieu à 7½ heures précises, au grand salon de l'Académie de Mme HILL, rue St. Jean Baptiste, maison en brique vis-à-vis la nouvelle bâtisse des dames de la congrégation.

Les personnes qui désirent devenir memores de l'association pourront s'y agréger en signant les réglemens chez J. BOULANGER, écr., rue St. Paul, ou en s'adressant aux Percepteurs des différentes sections.

LUDGER DUVERNAY,
Commissaire-Ordonnateur.

30 mai.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'Arithmétique, quelques notions d'Histoire et de Géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le Curé de St. Jude.

NOUVEAU PENSIONNAT.

MADAME H. E. CLARKE, nouvellement arrivée au Canada, désire apprendre aux pères et mères, qu'elle vient d'ouvrir une école de demoiselles à Chambly, place justement renommée pour la beauté de ses sites, et la salubrité de son air.

Ayant passé toute sa vie, soit à Paris, soit à Londres, toujours dans l'Education, MME. H. E. CLARKE croit pouvoir certifier qu'elle est à même de donner pleine et entière satisfaction à tous les parens qui voudront bien la favoriser de leur confiance; et afin de rendre son établissement plus parfait, la Directrice s'est adjointe Mlle. Lacombe, qui a passé ses examens à Paris, sa ville natale, ou elle a obtenu de l'Université le Diplôme d'Institutrice, Diplôme qui lui donnait le droit de tenir une École à son propre compte, droit dont elle a usé pendant près de dix ans.

Avec ces avantages, rarement réunis aussi loin de la France, MME. H. E. CLARKE ose affirmer que les jeunes personnes, confiées à ses soins, auront l'occasion d'apprendre le français dans sa plus grande pureté, aussi bien que l'anglais, qui sera commis aux soins de son mari.

Former ses élèves à la vertu, développer en elles les qualités qui doivent les rendre, un jour, utiles dans leur ménage, et agréables à la Société, tel a toujours été, et tel sera toujours le but de la sollicitude toute spéciale de MME. H. E. CLARKE.

LA RELIGION, base fondamentale de toute bonne Education, sera soigneusement inspirée par les Maîtresses, et expliquée par le savant et respectable M. Mignault, curé de Chambly.

Il y a un très grand jardin pour les récréations. Il sera pris, aussi, un soin tout particulier de la santé des élèves, qui mangeront à la même table que les maîtresses, et qui auront, comme elles, une nourriture saine et abondante.

OBSERVATIONS.

LE PRIX DE LA PENSION variant selon l'âge et le degré d'instruction de l'Elève, MME. H. E. CLARKE traite de gré à gré avec les parens.—Chaque trimestre se paie d'avance, et tout trimestre commencé se paie entièrement.

LES OBJETS d'Enseignement compris dans la Pension sont la Lecture, l'Écriture, les calculs, la connaissance approfondie de la langue Française l'analyse grammaticale et logique, la langue Anglaise, l'Histoire sainte, ancienne et moderne, la Géographie, la Mythologie, et le Style, ainsi que l'ouvrage à l'aiguille.

LES MAÎTRES d'agrément, tels que ceux de Musique, de Dessins, de Danse, etc., se paient séparément, aussi bien que les ouvrages de fantaisie, comme heroderie fine, tableaux en perles, tapisserie en soie ou en laine, etc.

Pour les renseignements s'adresser à M. MIGNAULT, Curé de Chambly.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Rue Ste-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et du CANADA GAZETTE.

P R O S P E C T U S

DE LA
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE
Carte Géographique
DU
CANADA
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.
PAR
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangemens pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

FREINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ontario et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Canaux et Chemins de Fer, Chemins pavés en Bois et Macadamisés, distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prend maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY,
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, }
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, }
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET. }